

Commune de POLLIONNAY

date de dépôt : 07/02/2024

date d'affichage en mairie :

demandeur : GUILHEMPERE Vincent et Jessica

pour : Piscine + local technique

adresse terrain : 517 Route de Grézieu

69290 POLLIONNAY

ARRÊTÉ *224/40*
de non-opposition avec prescriptions à une déclaration préalable
au nom de la commune de POLLIONNAY

Le maire de POLLIONNAY ,

Vu la déclaration préalable présentée le 07/02/2024 par Monsieur et Madame GUILHEMPERE Vincent et Jessica demeurant 517 route de Grézieu - 69290 POLLIONNAY ;

Vu l'objet de la déclaration :

- pour la construction d'une piscine et d'un local technique ;
- sur un terrain situé 517 Route de Grézieu - 69290 POLLIONNAY ;

Vu le plan local d'urbanisme de la commune approuvé le 09/05/2016, modifié le 15/05/2017 et le 7/07/2020 ; mis en révision le 15/06/2021 ;

Considérant l'avis favorable avec prescription du SIAHVY en date du 01/03/2024 ;

ARRÊTE

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable sous réserve du respect des prescriptions mentionnées à l'article 2.

Article 2

Les prescriptions relatives à la vidange des eaux de la piscine telles que mentionnées dans l'avis du SIAHVY joint au présent arrêté devront être respectées : le débit de vidange devra être adapté à la capacité du puits perdu.

Fait à POLLIONNAY,

Le *5* MARS 2024

Le maire,

Philippe TISSOT



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.